

Tome 41 N° 12

LE COR DE CHASSE

BULLETIN PERIODIQUE
DE L'AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



DE JACHTHOORN

PERIODISCH TIJDSCHRIFT
VAN DE NATIONALE VERENIGING DER JAGERS TE VOET

Juin 1974

N° 12

De Cor de Epaisse

Bulletin périodique de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied

Rédaction : rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI

SOMMAIRE

INHOUD

Pages

- | | |
|---|----------|
| - Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil d'Administration du samedi 11 mai 1974 | 3 et 4 |
| - Situation 1974 | 5 |
| - L'Union fait la Force | 6 |
| - Fastes Régimentaires 1974
Programme détaillé des cérémonies | 7 à 11 |
| - Le Caporal TRESIGNIES | 12 à 15 |
| - Musée des Chasseurs à Pied | 16 |
| - Avis de recherche | 17 et 18 |
| - Renseignements utiles | 19 et 20 |

De Jachtboorn

Periodisch tijdschrift van de Nationale Vereniging der Jagers te Voet

Redactie : rue Spinois, 144 - 6000 CHARLEROI

Juni 1974

N° 12

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SAMEDI 11 MAI 1974.

Présents : le Major CHASSEUR, le Capitaine RAYMOND, l'Adjudant-Chef DEHASSE et l'Adjudant DERWEDUWEN.

Messieurs BOURG, BURTON, DECKERS, DETHIER, GRANGAGNAGE, VANDEVELDE, DUBOIS, DUPONT, LALIERE, WALGRAFFE, MAERSCHALCKE et ROUSSEAU.

Excusés : le Lieutenant-Colonel WALEM et Messieurs BARBIER, BARET, NEUFORT, RIGAUX, BANCU et FRANCOETTE.

-
- Le Président ouvre la séance à 14.45h en remerciant les Membres présents et en donnant connaissance des lettres d'excuses.
 - Il remercie tout particulièrement Monsieur LEMAIRE et l'Adjudant DERWEDUWEN pour leur travail régulier au Musée des Chasseurs.
A ce sujet, le Major CHASSEUR va faire tout son possible pour nous donner des locaux plus vastes.
Le Musée sera bientôt accessible au public et une permanence y sera organisée.
 - La situation arrêtée au 1er mai 1974 est ensuite commentée et des échanges de vue ont lieu en ce qui concerne la campagne, entreprise à l'initiative du Commandant du 2me Chasseurs, tendant à rassembler toutes les Associations de Chasseurs à Pied en une seule Fédération Nationale, unie et puissante.
Le Colonel LALIERE fait part de ses démarches et il semble que les dernières difficultés se présentent du côté de la Fraternelle d'après 1919 des 1er, 4me, 7me et 10me Chasseurs à Pied dont le siège est à MONS. Toutes les autres Associations ont donné leur accord de principe et les pourparlers continueront dans le sens projeté aux premières réunions des Présidents.
 - Le Président présente ensuite le programme détaillé des cérémonies qui seront organisées en septembre et octobre de cette année à l'occasion des Fastes du 2me Chasseurs à Pied et de la commémoration du 60me anniversaire de la mort du Caporal TRESIGNIES.
Les Membres trouveront ce programme et toutes les directives nécessaires dans ce Bulletin.
 - En ce qui concerne l'Exposition Philatélique du 28 septembre, il est décidé de l'organiser à la caserne TRESIGNIES dans la salle où a eu lieu en 1973 le Bal des Chasseurs. Cette salle sera aménagée en conséquence et le Major CHASSEUR promet une aide maximum de la part du Régiment.

Monsieur DETHIER nous parle des différents souvenirs philatéliques qui seront mis en vente à cette occasion, et qui porteront tous le timbre spécial émis à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la mort du Caporal TRESIGNIES.

Une médaille souvenir sera également frappée à cette occasion. Des contacts seront pris à ce sujet avec Monsieur DARVILLE, artiste médailleur de la région.

De nombreux détails devant encore être mis au point en ce qui concerne l'Exposition, il est décidé qu'une circulaire détaillée sera envoyée en temps voulu à chaque Membre. La presse également publiera plusieurs communiqués à ce sujet. De son côté la Régie des Postes publiera la documentation normale concernant l'émission du timbre spécial TRESIGNIES.

Il est possible qu'une pré-vente de ce timbre soit organisée à EPPEGEM en même temps qu'à CHARLEROI.

- Avant de lever la séance, le Président invite les Membres désireux à effectuer une petite visite au Musée, qui vient de s'enrichir de trois belles pièces offertes par le Mess des Officiers du 1^{er} Chasseurs à Pied
 - Et on se donne rendez-vous dès le 13 septembre 1974 pour la première cérémonie à CHARLEROI.
-

Situation

1974

Au 1er Mai 1974, la situation de notre Amicale se présente comme suit : nous avons inscrit notre Membre N° 712, mais avec les décès et les démissions, nous sommes actuellement 656 Membres effectifs. A la date précitée 344 Membres ont payé leur cotisation 1974 et 2 ont payé sans indiquer leur nom :

- Un dont nous avons le N° de compte bancaire :
061-6625640-35 et dont le virement a été effectué le 4 décembre 1973 ;
- L'autre qui a fait son versement à GOSSELIES, le 12 décembre 1973.

Il reste donc actuellement 312 Membres en retard de cotisation.

Par contre 46 Membres ont versé un supplément destiné au Musée des Chasseurs pour un total de 4.700 Frs.

Nous les remercions de tout coeur.

Nous demandons donc aux retardataires de bien vouloir verser le plus rapidement possible leur cotisation 1974 (100,-) au C.C.P. 000-0199352-17 de A.N.C.A.P. Avenue de Philippeville 188 à 6001 MARCINELLE.

LE PROCHAIN "COR DE CHASSE" NE SERA PLUS ENVOYE QU'AUX MEMBRES EN REGLE DE COTISATION A LA DATE DE SA PARUTION.

L'UNION FAIT LA FORCE

Dans le dernier numéro (11) du "Cor de Chasse" nous annonçons que l'année 1974 serait sans doute l'année du regroupement de toutes les Associations de Chasseurs à Pied.

A l'initiative du Commandant du 2^e Régiment de Chasseurs à Pied, de nombreux contacts ont déjà été établis et, si nous ne sommes pas encore arrivés à une solution définitive, nous avons quand même réussi à établir de solides liens entre toutes les Associations dont vous trouverez la liste ci-dessous:

- Fraternelle des 1er et 4me Chasseurs à Pied 1914-1918.
- Fraternelle des 2me et 5me Chasseurs à Pied 1914-1918.
- Fraternelle du 3me Chasseurs à Pied 1914-1918.
- Fraternelle du 6me Chasseurs à Pied 1914-1918.
- Fraternelle des 1er, 4me, 7me et 10me Chasseurs à Pied de 1919 à nos jours.
- Fraternelle du 5me Bataillon de Fusiliers.
- Fraternelle de la 5me Brigade d'Infanterie "MERCHEM".
- Amicale Nationale des Chasseurs à Pied.

C'est ainsi que, le 5 avril dernier, toutes ces Associations étaient représentées à la Caserne Trésignies lors de la cérémonie de remise des insignes aux nouvelles recrues du 2^e Chasseurs à Pied. C'est au cours de cette sympathique cérémonie que le Lieutenant-Colonel WALEM, Chef de Corps remit un nouveau drapeau à la Fraternelle de la 5^e Brigade d'Infanterie "MERCHEM" qui vient d'être recréée et qui a pris un très beau départ.

Toutes ces Associations participeront activement cette année aux nombreuses cérémonies des Fastes du 2^e Régiment de Chasseurs à Pied, tant à CHARLEROI qu'à PONT - BRULE et EPPEGEM, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'acte héroïque du Caporal Léon TRESIGNIES.

Le mois de septembre 1974 sera vraiment le "Mois des Chasseurs à Pied".

1974 - Nos Fastes Régimentaires

du 2^{ème} Chasseurs à Pied

Cette année les Chasseurs à Pied commémoreront le 60^{ème} anniversaire de la mort du Caporal TRESIGNIES.

A cette occasion, le 2^{ème} Régiment de Chasseurs à Pied, en collaboration avec toutes les Associations de Chasseurs, a décidé de donner aux cérémonies des Fastes 1974 un éclat tout particulier.

Toutes les cérémonies prévues se dérouleront, à CHARLEROI, à PONT-BRULE et à EPPEGEM, durant la période du 13 septembre au 6 octobre ; y seront intégrées : la traditionnelle "Journée des Chasseurs à Pied" à PONT-BRULE et EPPEGEM, ainsi que la visite de jumelage entre les Sections FNC/CHARLEROI et FNC/EPPEGEM.

Vous en trouverez ci-après le programme détaillé qui a été envoyé à toutes les Associations intéressées.

Nous espérons que seront nombreux les Membres de ces Associations qui désireront rendre hommage au Caporal TRESIGNIES en participant à toutes ou à certaines de ces cérémonies.

En ce qui concerne notre Amicale, la journée principale sera celle du Samedi 14 septembre puisqu'elle nous permettra d'accomplir notre pèlerinage à PONT-BRULE et EPPEGEM et en même temps d'assister à notre Banquet Fraternel et de passer quelques heures dans une bonne ambiance "chasseur".

Après le programme qui suit, vous trouverez les instructions nécessaires concernant les principales cérémonies, tous les détails concernant le Banquet et les cartes d'inscription indispensables, qui devront absolument nous être renvoyées dans les délais prévus.

PROGRAMME DETAILLE DES CEREMONIES

JOURNEE DU 13 SEPTEMBRE 1974 à CHARLEROI

- 10.45 Hr : Dépôts de fleurs aux différents monuments à CHARLEROI
 - Monument aux 1er et 2e Chasseurs à Pied 1914-1918.
 - Monument "A nos Martyrs"
 - Mémorial Caporal TRESIGNIES.
- 15.30 Hr : Hommage des enfants des Ecoles au Monument des Chasseurs
 situé dans la cour d'Honneur de la Caserne TRESIGNIES.
- 19.00 Hr : Prise d'Armes et défilé sur la Place Charles II à CHARLEROI.
 Mise en place des invités terminée pour 18.30 Hr.
- 20.00 Hr : Veillée des Chasseurs sur la Place Charles II.

JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 1974 à PONT - BRULE et EPPEGEM.

- 10.30 Hr : Messe à PONT-BRULE, commune à toutes les Associations.
- 11.15 Hr : Cérémonie et dépôts de fleurs sur la tombe et au Monument
 du Caporal TRESIGNIES.
- 12.30 Hr : Banquet Fraternel à EPPEGEM, sous chapiteau élevé à côté
 de l'Hôtel de Ville.
- 16.00 Hr : Prise d'Armes et défilé du 2me Chasseurs sur la Place
 d'EPPEGEM. Mise en place terminée pour 15.45 Hr.
- 17.00 Hr : Cérémonie au Cimetière Militaire D'EPPEGEM avec la parti-
 cipation des enfants des Ecoles et des Associations Patrio-
 tiques de la Région.
- 17.30 Hr : Réception au Rubenshof, offerte par l'Administration Commu-
 nale et le Régiment.
- 19.00 Hr : BAL DES CHASSEURS, sous chapiteau. Buffet froid.
 Participation : 50,-Frs à payer sur place.

JOURNEE DES 28 et 29 SEPTEMBRE 1974 à CHARLEROI.

Exposition Philatélique avec pré-vente du timbre spécial émis à
 l'occasion du 60me anniversaire de la mort du Caporal TRESIGNIES.
 Vente de souvenirs philatéliques inédits.

N.B. L'endroit de cette Exposition et les horaires d'ouverture seront
 communiqués ultérieurement.

JOURNEE DU 06 OCTOBRE 1974 à CHARLEROI

- 19.30 Hr : Palais des Expositions de CHARLEROI : Festival de Musiques
 Militaires belge et étrangères.
 Hommage public au Caporal TRESIGNIES.

Instructions réservées aux Membres de l'Amicale.

1. Journée du Vendredi 13 Septembre 1974

- a) L'assistance aux dépôts de fleurs et à l'hommage des enfants des Ecoles est libre. L'accès à la Caserne sera autorisé à cette occasion.
- b) Ceux qui désirent assister aux cérémonies ayant lieu sur la Place Charles II à partir de 1900 Hr sont priés de remplir la carte N° 1 (jaune) et de la renvoyer avant le 30 août à l'adresse indiquée. Les personnes assistant à ces cérémonies devront être en place pour 1830 Hr.

Vous verrez plus loin que la même carte jaune servira également pour la participation au Festival de Musiques Militaires.

2. Journée du Samedi 14 Septembre 1974

a) Déplacement

Les membres désireux d'assister à cette journée peuvent se déplacer par leurs propres moyens et être rendus à PONT-BRULE pour l'heure de la Messe ou bien s'inscrire pour faire le voyage en autocar au départ de CHARLEROI. Si certains Membres ont l'habitude de se rendre à EPPEGEM en train, un autobus les conduira d'EPPEGEM à PONT-BRULE (rendez-vous devant l'Eglise d'EPPEGEM à 1000 Hr).

Prix du voyage en autocar CHARLEROI, PONT-BRULE, EPPEGEM aller et retour : 75,- Fr (septante cinq) par personne.

Le ou les autocars partiront de la Maison du Soldat à une heure qui sera communiquée en temps voulu aux participants.

b) Banquet Fraternel

MENU : Hors d'oeuvre varié - Crème d'asperges - Rôtis de porc et de boeuf, couronne de légumes, croquettes - Pâtisserie - Café

Comme l'an dernier, ce menu sera bien soigné et copieux.

PARTICIPATION : 220,- (deux cent vingt) francs par personne

(TVA et service compris, boissons non comprises)

Des boissons diverses (vin, eau, bière) pourront être obtenues à des prix normaux.

c) Inscriptions : au moyen de la carte N° 2 (verte)

- Les Membres se déplaçant par leurs propres moyens s'inscrivent pour le Banquet et versent 220,- Fr par personne au C.C.P. indiqué.
- Les Membres se déplaçant en autocar s'inscrivent pour le voyage et pour le Banquet et versent 295,- Fr par personne au C.C.P. indiqué.

C'est pour la facilité des comptes qu'il est demandé à tous les participants de verser leurs participations au moment de l'inscription.

N.B.: La carte N° 2 est à renvoyer au plus tard pour le 30 août 1974.

d) Bal des Chasseurs

Tous les participants à la journée sont cordialement invités à passer quelques moments au Bal auquel assisteront les miliciens du 2me Chasseurs et les familles ainsi que les Membres de toutes les Associations de Chasseurs et de nombreux sympathisants, dont nos amis de la FNC d'EPPEGEM.

L'HEURE DU RETOUR EST DIFFICILE A PREVOIR. NOUS ESSAIERONS DE CONTENTER TOUT LE MONDE, MAIS IL EST A PREVOIR QU'AUCUN DEPART DE CAR N'AURA LIEU AVANT 2200 Hr.

N'OUBLIONS PAS QUE LE LENDEMAIN EST UN DIMANCHE !!!

3. Journée des 28 et 29 septembre 1974

Les heures d'ouverture de l'Exposition Philatélique seront communiquées en temps voulu ainsi que l'endroit exact où elle aura lieu. L'entrée en sera gratuite et nous espérons y voir de très nombreux Membres de l'Amicale qui voudront se rendre acquéreurs de magnifiques souvenirs avec le timbre-poste TRESIGNIES oblitéré avec cachet à date spécial.

4. Journée du 06 octobre 1974

Si vous désirez assister au Festival de Musiques Militaires, il vous suffit de vous inscrire au moyen de la carte N° 1 (jaune) qui sert également pour la journée du 13 septembre 1974.

REMARQUE IMPORTANTE

NOUS INSISTONS AUPRES DE NOS MEMBRES DESIREUX D'ASSISTER A UNE OU PLUSIEURS PARTIES DES CEREMONIES DES 13 et 14 SEPTEMBRE 1974, ET PRINCIPALEMENT EN CE QUI CONCERNE LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE, POUR QU'ILS NOUS TRANSMETTENT LEURS RESERVATIONS LE PLUS TOT POSSIBLE (Y COMPRIS LE PAIEMENT).

CECI EST DEMANDE POUR LA BONNE ORGANISATION DU VOYAGE ET DU REPAS :
RESERVATION DES AUTOCARS ET DU TRAITEUR.

PLUS VITE NOUS AURONS LA LISTE DES PARTICIPANTS, PLUS SOIGNEE SERA L'ORGANISATION.

Le Caporal

TRESIGNIES

Il y a 60 ans le Caporal TRESIGNIES mourait au cours d'une mission périlleuse.

Qui était Léon TRESIGNIES ?

Le 26 mars 1886, il naissait à BIERGHES, petite localité du Brabant.

Son père s'appelait Pierre-Joseph, sa mère RICOUR, Marie-thérèse. On le baptisa : Léon, Jules, Joseph.

Ouvrier aux chemins de fer, quand sa vingtième année sonna, il participa au tirage au sort. Le numéro 43 qu'il tira le désigna pour le service militaire et pour l'immortalité...

Incorporé en qualité de milicien de la Province de Brabant, 6^{me} Canton, Commune de BIERGHES, classe 1906, il entra au service au 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied le 16 novembre 1906 à La Caserne Guillaume à MONS.

La loi sur la Milice de l'époque le rendit à ses parents dès le mois de mai 1907. Les congés par interruption de service venus à échéance, notre jeune Chasseur regagnait la caserne pour achever son terme.

Le 16 juillet 1909, son congé illimité lui était délivré pour FOREST-lez-BRUXELLES, rue de Dries, 85. Il s'y mariait en 1910.

Le jeune couple vivait heureux et bientôt un bébé égaya sa vie.

1914 LA GUERRE !

Rappelé à la 2^{me} Compagnie du III^e Bataillon du 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied, il y retrouva ses camarades et, ensemble ils-quittèrent MONS le 3 août 1914.

La tâche est lourde pour l'Armée Belge qui, remplissant une ingrate mais glorieuse mission, va unir ses efforts à ceux des Alliés pour alléger la tâche incombant à ceux-ci. Sous les coups répétés de l'ennemi, l'Armée Belge se replie à l'abri des forts d'ANVERS. Le 2^{me} Chasseurs, après divers déplacements, atteint WILLEBROECK pour participer, à partir du

.../...

21 août à la défense du 4^{me} Secteur de la position fortifiée d'ANVERS.
Le 25 août le Régiment est engagé à EPPEGEM ; dans la soirée, le III^e
Bataillon est dirigé sur PONT-BRÛLE, hameau situé à 3 Km au Nord de
VILVORDE sur le Canal de WILLEBRONCK. C'est là que se trouve le seul
pont permettant d'atteindre GRIMBERGEN.

A PONT-BRÛLE, le canal s'oriente du Sud au Nord. Le hameau groupé autour
de l'Eglise, s'étend sur la rive Ouest du canal.

Les Allemands s'y étaient organisés, occupant les maisons d'où ils
tenaient sous leur feu le pont même. Celui-ci, jeté sur une partie
rétrécie du canal, est un pont-levis, dont la manoeuvre s'opère de
la rive tenue par l'ennemi. Dans la nuit les Allemands l'avaient relevé
à demi supprimant ainsi toute possibilité de passage.

La 2^{me} Compagnie du III^e Bataillon est sur la rive Est, déployée, face
à l'ennemi. Le peloton dont fait partie TRESIGNIES, commandé par le
1^{er} Sergent-Major WERY, tient le passage sous son feu.

A l'aube, un ordre : " la progression est reprise ; la 2^{me} Compagnie
formera l'avant-garde ". Au peloton WERY l'honneur de franchir le canal.
Mais comment ? Un seul passage, le Pont ! Le tablier est levé.

Impossible de passer... Pourtant l'ordre est formel, il faut aller de
l'avant. Que faire ? Ah ! Si le pont était abaissé, malgré les Allemands
on passerait !

On s'interroge ; "Est-il possible de gagner l'autre berge sans courir à
une mort certaine ?". Dans la tranchée, le 1^{er} Sergent-Major WERY
cherche à se rendre compte ; près de lui deux ou trois hommes se risquent
à passer la tête au-dessus du parapet. Une décharge éclate, partant des
maisons ennemies ; deux Chasseurs s'écroulent. Le Lieutenant DEVOS
grimpe au grenier d'une des habitations proches du pont, prudemment il
ouvre la tabatière et se penche pour examiner les lieux. Une balle lui
traverse le cou de part en part, et le Lieutenant tué net s'écroule.
La preuve est faite : tenter d'atteindre l'autre berge, c'est-à-dire
se découvrir tout entier, dégringoler le talus, sauter à l'eau et
franchir au moins 20 mètres à la nage, c'est la Mort !!

Un homme pourtant vient dire à son chef de Section, le Sergent MINNENS :
" J'y vais, moi, Sergent ! " Cet homme c'est Léon TRESIGNIES ! Il se
met debout, emlève posément son équipement, ses effets d'habillement,
ses chaussures, pour ne conserver que son pantalon de toile bleue.

.../...

Il trace hâtivement quelques mots sur un bout de papier, C'est l'adieu à la vie !

Sans bruit, il plonge dans le canal.

Écoutons le récit du 1er Sergent-Major WERY :

" C'est alors que je lui crie, admiration, reconnaissance, tendresse :

" TRESIGNIES, au nom du Colonel, je vous nomme Caporal".

" En quelques brasses vigoureuses, le Caporal TRESIGNIES, gagne la

" rive opposée. Le voici qui surgit, à découvert, au pont même.

" Il empoigne la commande. Le pont s'ébranle, mais pour s'élever.

" Nous, qui haletants, suivons son effort, nous lui crions son erreur.

" Il détourne la roue. Les balles sifflent d'enfilade. Ses bras, d'abord,

" se couvrent de sang. Il persévère. Puis tout à coup on le voit s'affai-
" ser, percé de toutes parts, la tête vers nous, au pied du mécanisme...

" Un petit soldat belge est mort en héros.

" Gloire à toi, TRESIGNIES, ton sacrifice fut pour nous tous de la

" 2me du III, un exemple qui nous galvanisa pendant toute la guerre.

" Et c'est encore ta Compagnie, devenue la 10me, qui quelques jours

" avant l'Armistice, devait border la première le canal de TERNEUZEN

" devant SELZAETE, ligne extrême de l'avance de ton brave Régiment

" le 2ème Chasseurs à Pied."

La mission ne peut plus être remplie, la fusillade devient de plus en plus forte et notre artillerie intervient. Tout ce qu'on peut faire, c'est interdire le passage aux Allemands, de plus en plus nombreux.

Le repli est ordonné et s'opère avec calme. On va donc abandonner les lieux du combat, quand soudain, comme lançant le frémissant cri du coeur du Bataillon, un homme s'écrie : " Et TRESIGNIES ?..."

Va-t-il falloir abandonner aux mains de l'ennemi le corps du plus brave dont le sacrifice héroïque a fait palpiter tous les coeurs ? Hélas ! il faut bien se résigner à l'inévitable et s'éloigner, l'âme etreinte d'angoisse douloureuse ...

Ils ne pouvaient pas savoir, nos Chasseurs, que les Allemands eux-mêmes allaient respectueusement s'incliner devant un des plus rares héros. Des témoins, en effet, ont rapporté qu'un Officier ennemi ému jusqu'aux larmes, fit rendre les honneurs à notre Chasseur.

.../...

Le Caporal TRESIGNIES fut cité à l'ordre du jour de l'Armée, à la date du 15 septembre 1914 :

" Ce militaire s'est offert à son Commandant pour traverser à la nage le Canal de WILLEBROECK afin de glisser le tablier du pont qui devait se manoeuvrer de la rive fortement occupée par l'adversaire. A été frappé mortellement pendant qu'il actionnait le mécanisme du pont. Sachant qu'il allait à la mort, le Caporal TRESIGNIES, avec un courage d'une simplicité héroïque, a écrit son nom sur un bout de papier qu'il remit à un Sous-Officier, puis partit pour ne plus revenir. Ce Caporal honore son Régiment, l'Armée et la Nation. "

ALBERT, Roi des Belges.

Le Caporal TRESIGNIES repose dans un petit cimetière situé derrière l'Eglise de PONT-BRÛLE, à quelques mètres de l'endroit où il fut abattu. A cet endroit même, un monument a été érigé à l'initiative de la Ligue du Souvenir.

Depuis de très nombreuses années, la Fraternelle des 2^{me} et 5^{me} Chasseurs à Pied 1914-1918 organise chaque année un pèlerinage à PONT-BRÛLE. Le 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied participe régulièrement à ce pieux pèlerinage et depuis cinq ans l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied est parvenue à regrouper autour des anciens des 2^{me} et 5^{me} Chasseurs des Chasseurs issus de tous les Régiments afin que, réunis sous les plis du vénérable drapeau du 2^{me} Chasseurs, nous puissions, tous ensemble, en rendant hommage au Caporal TRESIGNIES, perpétuer les plus belles Traditions des Chasseurs à Pied.

Après la guerre de 1940 - 1945, le 2^{me} Chasseurs, à l'issue d'une période d'occupation en Allemagne, a retrouvé sa bonne Ville de CHARLEROI. C'est le 2 décembre 1948 que le Régiment réintérait la Caserne TRESIGNIES. Devant la troupe rassemblée pour le Salut au Drapeau, le Major WAMBERSY, Chef de Corps de l'époque, s'écria : "TRESIGNIES, nous voici ! ". C'est depuis ce jour que le 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied, héritier des Traditions de 12 Régiments de Chasseurs et le seul encore en activité, a choisi comme devise :

" TRESIGNIES, NOUS TE SUIVONS "

Musée des Chasseurs à Pied.

Notre Musée continue à s'organiser grâce au dévouement de quelques Membres dont Monsieur LEMAIRE, Monsieur Thomas BOUDART et l'Adjudant DERWEDUWEN.

Il sera bientôt accessible au public ; l'annonce en sera faite dans la Presse et par circulaire à nos Membres.

Nous réitérons notre appel à nos nombreux Membres pour qu'ils recherchent des souvenirs à nous confier.

TOUS les documents, photos, livres, objets d'équipement ou autres, armes se rapportant aux Chasseurs à Pied de tous les temps sont les bienvenus.

Grâce à l'amabilité des autorités du 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied, nous disposerons bientôt de locaux plus vastes.

Les dépôts et les dons peuvent être envoyés ou déposés aux adresses suivantes :

- Secrétariat du 2^{me} Régiment de Chasseurs à Pied,
Caserne Trésignies , Avenue Général Michel à
6000 - CHARLEROI (demander l'Adjudant DERWEDUWEN).
- Siège Social de l'Amicale - Rue Spinois, 144 à
6000 CHARLEROI.

Avis

de

Recherche

ADRESSES - FICHER

Nous rappelons une fois encore qu'il est absolument indispensable que nos Membres qui changent de domicile préviennent le Siège Social.

Notre Fichier n'est jamais à jour et cela crée des situations désagréables et des frais inutiles à chaque envoi de courrier.

Dans notre dernier "Cor de Chasse" nous avons donné une liste de Membres pour lesquels nous ne possédions pas l'adresse actuelle ; grâce à cette parutions nous avons retrouvé quelques adresses (Merci à Monsieur Richard VANHAVER, qui nous en a donné 3).

Vous trouverez ci-dessous une nouvelle liste et nous remercions à l'avance tous ceux qui pourront nous aider dans nos recherches :

110	BRUYERE Max	rue Coppée, 87	6040	JUMET
221	CULOT Alfred	rue Pairotte, 51	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE
290	VAN HAREN Raoul	rue de la Station, 31	6508	CARNIERES
302	DANIEL Germain	Schoolmeesterlaan, 34	8460	KOKSIYDE
392	DUBUISSON Frédéric	BP 145	1000	BRUXELLES
409	GYSEN Lucien	Bon Air, 7	1475	BALSY-THY
468	CORNELIS Bruno Cdt		6700	ARLON
498	VANDENBROECK Claude	rue des Piges, 92	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE
625	YOUBI Gerard	rue des Ecoles, 3	5620	SAINT-GERARD
100	BOUYER Léon	rue du Foot-Ball, 7	7071	HOUDENG-AIMERIES
672	Major COUCHARIERE	Avenue de la Renaissance	1040	BRUXELLES
116	LEROY Gaston	Av de Philippeville, 19	6001	MARCINELLE
164	Mad Vve Henri DUSSART	Av Armand Huysmans, 86	1050	BRUXELLES
113	MARGOT Pierre	rue Albert Ier, 134	1342	LIMELETTE
186	BOIDEQUIN Léon	rue des Bassins, 29		ANDERLECHT
196	BAL Eugène	Avenue Général Michel, 7	6000	CHARLEROI
238	DEMESSE Félicien	Rue Ry Ainé, 47	7490	BRAINE-LE-COMTE
293	FORET Freddy	Avenue Général de Gaulle, 211	6180	COURCELLES

Pour répondre à des demandes de plusieurs Membres de l'Amicale, vous trouverez ci-dessous quelques renseignements utiles :

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE REDUCTION S.N.C.B. , S.N.C.V.
ET REGIE DES TRANSPORTS MARITIMES

La validité des cartes de réduction portant les millésimes 1959-1969, 1960-1969 et 1963-1969 expire le 31 décembre 1974.

Le renouvellement des cartes périmées s'effectuera, au cours de l'année 1974, par traitement mécanographique d'après la procédure exposée ci-après.

RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

NE doivent PAS introduire de demandes de renouvellement de carte, les personnes relevant des catégories suivantes :

- les invalides de la guerre 1914-1918, et assimilés, bénéficiaires d'une pension accordée en application des lois coordonnées sur les pensions militaires ;
- Les invalides de la guerre 1940-1945 et assimilés, bénéficiaires d'une pension accordée en application des lois coordonnées sur les pensions de réparation.

Pour ces catégories, le renouvellement s'effectuera automatiquement par les soins des services ministériels compétents, dans le courant du deuxième semestre 1974.

RENOUVELLEMENT SUR DEMANDE

Les personnes appartenant aux catégories suivantes doivent introduire une demande de renouvellement rédigée sur le formulaire dont question au paragraphe suivant :

- a) Anciens combattants de la guerre 1914-1918, qui sont titulaires de la Croix de Feu, ainsi que les assimilés (ancienne carte à 75 %) ;
- b) Anciens combattants et personnes civiles attachées à l'armée entre le 4 août 1914 et le 11 novembre 1918 (ancienne carte à 50 %) ;
- c) Militaires ex-membres des Forces Belges en Grande-Bretagne, qui comptent au moins un an de présence dans ces forces, ainsi que les marins militarisés qui comptent au moins un an de navigation au cours de la guerre 1940-1945 (ancienne carte à 50 %) ;
- d) Prisonniers de guerre 1940-1945 ayant subi une captivité d'au moins quatre ans (ancienne carte à 50%) ;

.../...

- e) Officiers de réserve non dégagés de leurs obligations militaires (ancienne carte à 25 %) ;
- f) Prisonniers politiques de la guerre 1914-1918 auxquels a été reconnu une invalidité d'au moins 10 % (ancienne carte à 75 %) ;
- g) Invalides civils des guerres 1914-1918 et 1940-1945 ayant au moins 25 % d'invalidité (ancienne carte à 50 %) ;
- h) Prisonniers politiques non invalides des guerres 1914-1918 et 1940-1945 ayant subi au moins un an de détention ou de captivité (ancienne carte à 50 %).

FORMULAIRES DE DEMANDE DE RENOUELEMENT.

Les demandes de renouvellement doivent être établies sur les formulaires prévus à cette fin et qui peuvent être obtenus :

- Dans les principales gares du pays ;
- Sur demande :

Pour les personnes appartenant aux catégories a, b, c, d, e : Office Central de la Matricule, Quartier Prince Albert, rue des Petits-Carmes 1000 BRUXELLES ;

Pour les personnes appartenant aux catégories f, g, h : Administration des Victimes de la Guerre, Square de l'Aviation, 31 - 1070 BRUXELLES.

Ces formulaires précisent toutes les démarches requises pour obtenir la nouvelle carte qui sera rédigée, au choix de l'intéressé, en français, en néerlandais ou en allemand.

LA PRODUCTION D'UNE PHOTO N'EST PLUS REQUISE.

REMARQUES :

- a) Les demandes étant traitées dans l'ordre de leur réception, les requérants ont tout intérêt à faire parvenir leur formulaire dûment complété aux services compétents dans le meilleur délai.
- b) Les formalités administratives exigent un délai d'environ trois mois. La possibilité de réserver un droit de priorité à une personne ou une catégorie déterminée est exclue.
- c) La validité de la nouvelle carte prend cours dès réception.